

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 janvier 2019

---

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AC255

présenté par  
Mme Piron

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 9, après le mot :

« évaluation »,

insérer les mots :

« et de publicisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent article précise que les modalités d'évaluation des expérimentations seront précisées par décret. Cet amendement prévoit aussi de fixer par décret les modalités de publicisation des résultats des évaluations.